



Paris, le 18 juin 2012

Insoutenable précarité

Il n'est plus possible d'accepter une gestion par un recours de plus en plus **massif** à la précarité.

Ici les fameux contrats **CDDU** (Contrat à durée déterminée d'usage) à la **forme juridique indéfendable** devant le tribunal des prud'hommes où ils sont requalifiés systématiquement en CDI.

Là le **recours abusif aux CDD ou aux pigistes**. Certain-e-s enchainent des dizaines de contrats de travail pendant 5, 6 ou 7 ans avant d'être intégrés. Lorsqu'on travaille à Radio France deux années de suite, **l'intégration doit devenir automatique**.

Pas très loin, des **stagiaires** réalisent un travail éditorial, rédaction de synthèses ou alimentation du site Internet, pour une gratification de 436 € par mois (12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale) lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois. Et encore, trop nombreux sont les stages qui ne dépassent pas les deux mois et correspondent à des **emplois non rémunérés**.

Ailleurs encore, la Direction des Nouveaux Médias **sous-traite** la captation de vidéos auprès d'une **PME**, parce que c'est plus flexible, alors qu'il existe des ressources en interne pour peu qu'un véritable effort de **formation** accompagne les personnels concernés.

Tous les personnels devraient pouvoir accéder aux **mêmes droits** : l'accès à un logement ou à un crédit (presque mission impossible pour les CDD), les avantages du CE (aujourd'hui conditionnés par un temps de présence dans l'entreprise pour les CDD et fermés aux stagiaires), les mêmes défraiements. Cela participerait aussi d'une égalité de traitement dans les équipes de production : par exemple, lorsqu'un producteur déjeune à Paris ou en banlieue proche avec un chargé de réalisation et un technicien, il est le seul à ne pas être remboursé.

La **gestion du personnel par la précarité** est indigne d'une entreprise publique qui de surcroît devrait miser sur l'exemplarité et l'équité.